

LES IMPACTS DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 DANS LES COMPTES DE L'ÉTAT

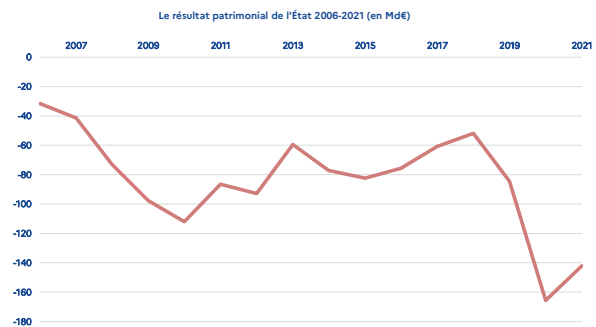
/// La poursuite et l'amplification des moyens d'urgence et de relance sans précédent déployés en réponse à la crise sanitaire

Les dispositifs massifs mobilisés en réponse à la crise ont fortement impacté les comptes de l'État

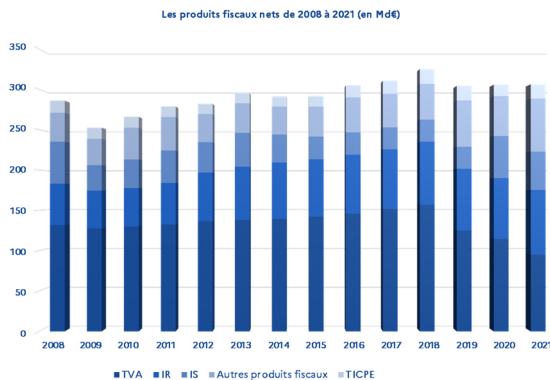
Après une dégradation sans précédent en 2020 pour répondre à la crise liée à la pandémie de Covid-19, le résultat patrimonial s'améliore de 23,6 Md€ pour s'établir à -142,1 Md€ en 2021.

Cette amélioration est principalement imputable à une baisse significative des charges nettes (-23,9 Md€). La diminution des charges d'intervention nettes (-21,6 Md€) s'explique par l'impact des réformes de la fiscalité locale (-12,3 Md€) et par la hausse des produits d'intervention, notamment au titre de la Facilité pour la reprise et la résilience-FRR (+8,5 Md€) ainsi que des transferts aux ménages et entreprises au titre de l'urgence et de la relance (+7,1 Md€). La baisse des charges financières nettes (-15,8 Md€) est générée essentiellement par la comptabilisation exceptionnelle en 2020 de la reprise de la dette de la SNCF, sans équivalent en 2021. Bien que les produits régaliens nets diminuent de 262 M€, les produits fiscaux nets sont en hausse de 857 M€ par rapport à 2020, en lien avec la reprise de la croissance économique.

Au bilan, même si la situation nette se dégrade de 119,8 Md€, principalement du fait de la hausse des dettes financières sous la forme de titres négociables sur les marchés financiers (+143,8 Md€) au passif, l'actif immobilisé maintient sa croissance (+39,0 Md€ soit +4,2%), traduisant un effort d'investissement important.



Des produits fiscaux nets en hausse traduisant une reprise dynamique de l'activité économique



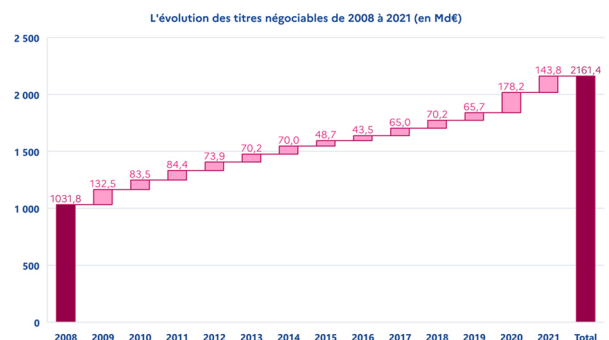
Les produits fiscaux augmentent de 857 M€ par rapport à l'exercice 2020. Cette légère amélioration s'explique par la hausse du produit d'impôt sur le revenu (+4,9 Md€), en lien avec le dynamisme de la reprise économique, du produit net de TICPE (+3,5 Md€) notamment sous l'effet de la reprise des déplacements en 2021, des droits d'enregistrement et de timbre (+4,6 Md€), due à la progression des droits de mutation à titre gratuit et du produit de taxe d'habitation sur les résidences principales (+5,5 Md€) en raison de son affectation temporaire aux comptes de l'État. Cette augmentation est néanmoins compensée par la diminution du produit net de TVA (-19,3 Md€) en raison principalement de la hausse de la fraction attribuée aux collectivités territoriales dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation.

Une forte augmentation des dettes financières afin d'assurer la couverture de la hausse du besoin financement

Dans un contexte marqué par le maintien d'un effort financier conséquent en raison de la nécessité de maintenir des mesures de réponse à la crise notamment au premier semestre, les dettes financières progressent de 7,0 % par rapport à l'exercice 2020 pour atteindre 2 189,4 Md€.

L'évolution des dettes financières résulte essentiellement de la hausse des émissions de titres négociables qui s'élèvent à 2 161,4 Md€ (+143,8 Md€ par rapport à 2020).

Dans un contexte de sortie progressive de la crise sanitaire, les besoins de financement se sont réduits entre 2020 et 2021, avec des révisions des prévisions également moins marquées qu'en 2020.



/// Des dépenses d'urgence et de soutien massives engagées rapidement pour faire face à la crise

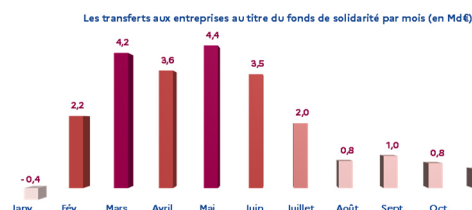
Des dispositifs d'intervention d'une ampleur exceptionnelle ont été déployés en réponse à la crise

Le **fonds de solidarité pour les entreprises**, créé en 2020, permet de soutenir financièrement les entreprises dont la viabilité est menacée par les conséquences de la crise sanitaire et économique. Ce dispositif a représenté en 2021, au compte de résultat, des charges d'intervention pour transfert aux entreprises, d'un montant de 24,0 Md€ (+ 9,1 Md€ par rapport à 2020). Après une mobilisation renforcée au premier semestre 2021 dans le contexte du rebond épidémique, le second semestre 2021 a été marqué par la sortie progressive du dispositif. Au bilan, ont été enregistrées des charges à payer pour 367 M€ et des provisions pour transfert de 1,0 Md€, correspondant aux demandes en attente rattachées aux droits ouverts au titre de 2021 et qui seront décaissés début 2022.

Le **dispositif exceptionnel d'activité partielle** financé sur la mission « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » a progressivement été mis en extinction en 2021 (-13,2 Md€) tout en maintenant un dispositif ciblé sur certains établissements. Pour les autres entreprises, il a été remplacé par une nouvelle forme d'**activité partielle de longue durée** (APLD) mobilisée dans le cadre du plan de relance afin de sauvegarder l'emploi dans un contexte

de baisse d'activité durable pour les entreprises (+ 4,4 Md€). Au bilan, les charges à payer et provisions pour charges afférentes à ces deux dispositifs s'élèvent respectivement à 98 M€ et 376 M€. L'engagement hors bilan au titre du dispositif exceptionnel d'activité partielle s'établit à 92 M€.

Les **mesures exceptionnelles d'allègements et d'exonération de prélèvements sociaux** mises en place en 2020 pour les PME/ETI de certains secteurs les plus touchées par la crise, compensées à la sécurité sociale par l'État, représentent une charge d'intervention de 4,4 Md€ au compte de résultat (+ 546 M€) et ont généré des charges à payer de 556 M€ au bilan.



Des dispositifs de garantie de grande envergure pour assurer la solvabilité des entreprises

Dès 2020, l'État a mis en place ou rehaussé plusieurs dispositifs de garanties accordées aux entreprises ou à certains organismes. Ces dispositifs donnent lieu à de faibles charges, mais génèrent en revanche des provisions pour appels en garantie et des engagements hors bilan au titre d'accords bien définis pour l'ensemble de l'encours. Le dispositif de **prêts garantis par l'État (PGE)** permet de soutenir le financement bancaire et d'affacturage des entreprises dans une limite de 300 Md€. Hors bilan, les engagements donnés au titre de la garantie de l'État, soit la part de la dette garantie par l'État, représentent un total de 93,0 Md€ au 31 décembre 2021, auxquels s'ajoutent 52 M€ au titre de l'affacturage. Au bilan, les provisions pour risques d'appels en garantie (4,0 Md€) représentent le montant probable que l'État pourra être amené à décaisser compte tenu des taux de défaillance prévisibles des entreprises. Au compte de résultat, sont comptabilisés 307 M€ d'appels en garantie et une commission rémunérant le garant de 441 M€.

Le **fonds paneuropéen de garanties** mis en place par la Banque européenne d'investissement a pour objectif de déployer des financements pouvant aller jusqu'à 200 Md€ en direction des PME grâce à la garantie du fonds par les États-membres (jusqu'à 25 Md€ par État-membre). Membre contributeur au fonds, la France enregistre hors bilan un engagement donné au titre de la dette garantie de 112 M€ au 31 décembre 2021 et au passif du bilan, 25 M€ de provisions pour risques d'appel en garantie.

Les **mécanismes de réassurance** des assurances-crédit proposés aux entreprises par la Caisse centrale de réassurance pour lesquelles l'État intervient en tant que garant de dernier ressort ont été renforcés à hauteur d'un maximum de 15 Md€. Sont recensés à ce titre, hors bilan, un engagement de 1,5 Md€. De même, la réassurance de l'assurance-crédit à l'export gérée par Bpifrance Assurance Export représente 2 M€ de provisions et un engagement de 1,1 Md€.

Des prêts et avances pour assurer la liquidité des petites et moyennes entreprises

Les **avances remboursables et des prêts bonifiés**, destinés aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux entreprises de taille intermédiaire touchées par la crise sanitaire se sont établis à 129 M€ sur l'exercice 2021.

Dans le but de renforcer leur structure financière affectée par la crise sanitaire, des **prêts participatifs** à destination des petites entreprises (micro-entreprises, TPE, PME) ont également été octroyés pour un montant de 311 M€.

Le renforcement des participations de l'État dans les entreprises et les secteurs stratégiques

Afin de soutenir les entreprises des filières les plus touchées par la crise, l'État-actionnaire a procédé à plusieurs opérations de **renforcement de leurs capitaux propres**, pour préserver plus particulièrement leur capacité d'investissement, qui leur permettra de contribuer à la relance de l'économie. En 2021, l'État a réalisé des opérations de recapitalisation d'Air France-KLM à hauteur de 3,6 Md€ afin de renforcer la structure financière du groupe, comprenant d'une part une souscription de l'État à l'augmentation de capital (593 M€) et d'autre part une conversion en fonds propres de l'avance en compte courant d'actionnaire versée en 2020 (3,0 Md€). Les participations de l'État ont augmenté de 1,3 Md€ du fait des crédits versés aux établissements public nationaux (EPN) contrôlés dans le cadre du plan de relance dont 899 M€ pour la rénovation thermique des bâtiments publics, 112 M€ pour le dispositif de renouveau et de reconquête du modèle de création et de diffusion artistique et 100 M€ pour le plan d'investissement culturel en faveur des patrimoines dans les territoires. Enfin, les **prêts et avances** comprennent, dans le cadre du plan de relance, des avances pour le soutien aux autorités organisatrices de la mobilité (1,4 Md€) dont notamment une avance versée à Île-de-France Mobilités à hauteur de 0,8 Md€.

Assurer la solidarité avec les Français et les territoires les plus fragilisés par la crise

Dans le cadre du plan d'urgence et du dispositif exceptionnel d'activité partielle instauré pour répondre à la crise sanitaire, une **prime exceptionnelle aux permittents** a été versée à compter de 2021 aux salariés précaires enchaînant contrats courts et périodes de chômage. La charge d'intervention s'établit à 1,3 Md€.

Le **soutien exceptionnel de l'État au profit des collectivités du bloc communal** confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire s'est traduit par un acompte de 549 M€ versé aux collectivités en 2020. En 2021, la dotation définitive représente 154 M€ de transferts complémentaires.

/// Le plan de relance vient compléter et amplifier les mesures d'urgence pour préparer la sortie de crise et soutenir la croissance

Le **plan de relance de 100 Md€** sera financé par l'Union européenne au titre de la FRR à hauteur de 39,4 Md€ (dont d'ores et déjà reçus 5,1 Md€ au titre de la tranche de préfinancement de 13 % accordé à la France et 7,4 M€ de produits à recevoir enregistrés correspondant à la réalisation des cibles et des jalons 2021). Un engagement hors bilan reçu de 26,9 Md€ a été inscrit en 2021 à ce titre.

Dans la continuité des mesures de soutien aux entreprises et salariés lancées dès le début de la crise de la Covid-19, le plan de relance repose sur trois piliers : **l'écologie**, la **compétitivité** et la **cohésion**. La majorité du financement

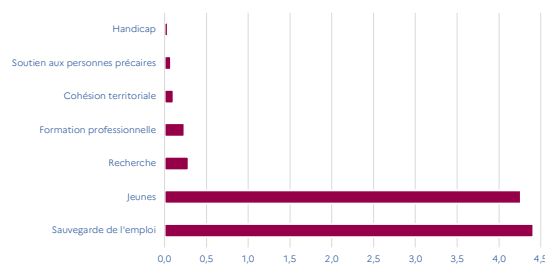
passé par des missions dont les missions « Plan de relance » (11,0 Md€ de transferts additionnels) et « Investissements d'avenir » (2,1 Md€ de dotations consommées). Le plan de relance concrétise en 2021 la **réduction de 50 % des impôts dits de production** (CFE, CVAE, TFPB et CET) pour renforcer la compétitivité des entreprises ainsi que leur attractivité sur le territoire. Les moindres recettes liées à ces allègements d'impôts sont compensées par un nouveau transfert au bloc communal et une fraction de TVA affectée aux régions et aux collectivités territoriales uniques.

Le volet cohésion pour soutenir les acteurs régionaux, la sauvegarde de l'emploi, l'investissement dans les compétences et les jeunes

Plusieurs missions contribuent au volet cohésion dont la mission « Travail et emploi » (459 M€ issus des crédits du plan de relance) notamment au travers de l'aide à la **formation** (Fonds national de l'emploi), du Plan d'investissement dans les compétences (PIC) qui vise à intensifier l'action au service de l'emploi et de la formation professionnelle en ciblant les publics les plus fragiles, et l'accompagnement renforcé et personnalisé, la mission « Aide publique au développement » en matière de coopération sanitaire et la mission « Cohésion des territoires » dans le cadre du soutien aux actions de développement local (contrats de plan État-Région - CPER).

Sur la mission « Plan de relance », principale contributrice au volet cohésion, les transferts se sont élevés à 9,4 Md€ (cf. graphiques) dont les principaux destinataires sont les entreprises (8,7 Md€) et les autres collectivités territoriales (615 M€). En 2021, les entreprises ont bénéficié du nouveau dispositif d'APLD cofinancé par l'État et l'Unédic, destinée à la **sauvegarde de l'emploi** (4,4 Md€), mais également des mesures déployées dans le cadre du plan « 1jeune, 1 solution » à hauteur de 4,1 Md€ en faveur de l'emploi des **jeunes**, dont 3,3 Md€ consacrés à l'aide exceptionnelle à l'apprentissage (AEA). Cette aide exceptionnelle vise à encourager les entreprises à recruter des jeunes en dépit de la crise économique et à réduire le coût de l'alternance. Les mesures en faveur du **handicap** représentent 36 M€ et comprennent notamment l'aide à l'embauche des travailleurs handicapés et l'aide à l'accompagnement des travailleurs handicapés. Hors bilan, des engagements ont été inscrits au titre des dispositifs d'intervention de la mission « Plan de relance » à hauteur de 3,9 Md€ dont les plus conséquents sont ceux recensés au titre de l'AEA et de

Les transferts du volet cohésion de la mission "Plan de Relance" (en Md€)

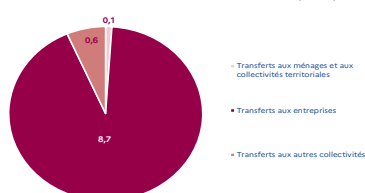


l'aide exceptionnelle à la professionnalisation (2,8 Md€). Les engagements hors bilan liés aux dispositifs d'intervention constituent une évaluation de la charge potentielle projetée sur un horizon pluriannuel en fonction des paramètres connus du dispositif.

La mission « Plan de relance » a alloué des subventions aux EPN dont une dotation exceptionnelle de 750 M€ en faveur de l'établissement public France compétences notamment pour financer les contrats d'apprentissage et l'alternance et 250 M€ en faveur de Pôle emploi pour faire face à l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. La subvention attribuée à l'Agence du service civique, renforcée dans le cadre de l'action portée en faveur des jeunes, représente 363 M€. Pour le financement de projets de transition professionnelle via France Compétences, une dotation complémentaire a été allouée aux associations « Transitions pro » (+100 M€). Les moyens budgétaires à destination de l'Agence nationale de la recherche ont été renforcés dans le cadre de la loi de programmation de la **recherche** (+286 M€). Les autres collectivités ont également bénéficié de transferts au titre de la **cohésion territoriale** (88 M€), du **soutien aux personnes précaires** (75 M€) et en faveur des jeunes (64 M€).

Au niveau des collectivités territoriales, après un exercice 2020 au cours duquel la crise sanitaire a entraîné des retards dans la mise en place des dispositifs de formation et des parcours qualifiants prévus, le PIC connaît de nouveau en 2021 une forte montée en charge et bénéficie de financements additionnels issus du plan de relance (+337 M€). Les collectivités territoriales ont également reçu des transferts en faveur des jeunes (57 M€) et au titre de la cohésion territoriale (7 M€).

Les transferts du volet cohésion de la mission "Plan de Relance" (en Md€)

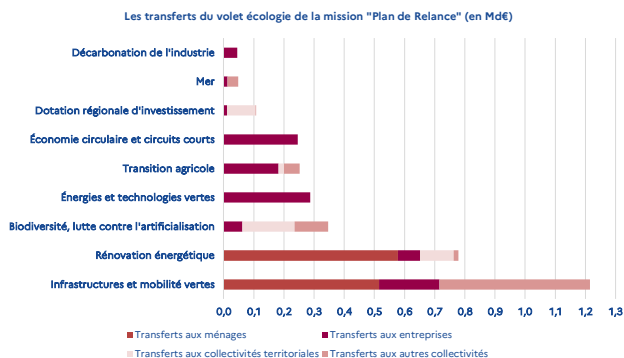


Le volet écologie pour contribuer à la décarbonation de l'économie française

Le volet écologie du plan de relance est financé par plusieurs missions dont les missions « Recherche et enseignement supérieur » notamment dans le cadre du plan de soutien aéronautique, « Cohésion des territoires » au titre de la réhabilitation des logements locatifs sociaux et « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » à travers des aides à la modernisation des exploitations agricoles. Sur la mission « Plan de relance », les transferts se sont élevés à 3,3 Md€ (cf. graphique).

Les transferts aux entreprises s'établissent à 1,1 Md€ et se caractérisent par de multiples mesures déployées pour favoriser notamment l'économie circulaire et les circuits courts avec le développement des filières de recyclage (246 M€), la modernisation des filières automobiles et aéronautiques (228 M€), l'aide à l'achat de véhicules propres par le biais du bonus électrique (181 M€) et la transition agricole (183 M€). Les dettes relatives aux transferts aux entreprises comprennent 294 M€ de subventions à verser à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie au titre de divers dispositifs tel que la modernisation des centres de tri/recyclage et de valorisation des déchets. Concernant les charges relatives aux infrastructures et services de transport, les investissements dans la régénération ferroviaire ont été renforcés au moyen de crédits issus du plan de relance (+ 903 M€). Par ailleurs, sur l'enveloppe de 4,1 Md€ issue de la recapitalisation par l'État de SNCF SA, un premier versement de 1,6 Md€ a été opéré en faveur de SNCF Réseau en 2021 afin de financer des investissements sur le réseau ferré national.

Les dispositifs préexistants, en faveur des ménages, de prime de rénovation énergétique, dite « MaPrimeRénov », et d'aide à l'achat de véhicules propres ont été élargis et renforcés par des financements issus du plan de relance à hauteur de 1,1 Md€. Un engagement financier hors bilan d'un montant de 860 M€ est inscrit, correspondant à l'engagement de l'État envers l'Agence nationale de l'habitat au titre du dispositif « MaPrimeRénov ».



Les autres collectivités ont bénéficié de transferts qui représentent 715 M€, dont 498 M€ au titre du financement des infrastructures et mobilités vertes effectué au moyen de subventions versées à l'Agence de financement des infrastructures de transports de France. À ce titre, une provision pour transfert de 1,8 Md€ a été enregistrée au bilan.

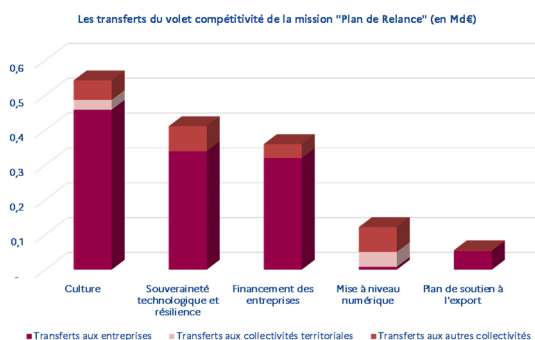
Les transferts en faveur des collectivités territoriales s'élèvent à 395 M€, et portent plus particulièrement sur la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation des sols (172 M€), la rénovation énergétique (111 M€) et la dotation régionale d'investissement (95 M€).

Des engagements hors bilan ont été inscrits au titre des dispositifs d'intervention de la mission « Plan de relance ». Ils s'établissent à hauteur de 4,5 Md€ en 2021. Parmi les plus significatifs, figurent les engagements suivants : 1,3 Md€ au titre de la participation de la France au Projet Important d'Intérêt Européen Commun hydrogène, de 697 M€ au titre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, de 658 M€ en faveur de la décarbonation de l'industrie et de 587 M€ pour le soutien à la modernisation industrielle.

Le volet compétitivité pour stimuler le rebond de l'économie grâce à la vigueur de l'investissement

Le volet compétitivité est porté par plusieurs missions dont les missions « Défense » au titre du plan aéronautique, « Sécurités » qui contribue au maintien en condition opérationnelle aéronautique et la mission « Plan de relance ». Les transferts de la mission se sont établis à 1,5 Md€, dont 1,2 Md€ à destination des entreprises (cf. graphique).

Les transferts aux entreprises regroupent essentiellement les nombreuses actions de soutien au secteur de la culture (+ 459 M€) telles que le soutien aux filières du livre, musicale, audiovisuelles et cinématographiques. Ces transferts comprennent également les subventions de projets industriels de relocalisations (+ 335 M€) dans le cadre de la souveraineté technologique et résilience, ainsi que des aides au financement des entreprises sous la



forme de dotations à Bpifrance afin de renforcer son activité de « financement-garantie » (+ 320 M€). Les transferts aux entreprises relatifs au plan de soutien à l'export représentent 54 M€.

Les autres collectivités ont bénéficié de transferts à hauteur de 241 M€ dont 72 M€ au titre de la souveraineté technologique et de la résilience, 71 M€ pour la mise à niveau numérique et 56 M€ en faveur de la culture. Les transferts aux collectivités territoriales concernent la mise à niveau numérique (42 M€) et la culture (28 M€).

Par ailleurs, des subventions aux EPN ont été allouées à hauteur de 379 M€ à partir de la mission « Plan de relance », dont 248 M€ destinés au soutien à la filière culturelle.

Des engagements hors bilan au titre des dispositifs d'intervention de la mission « Plan de relance » ont également été recensés à hauteur de 2,2 Md€ dont les principaux sont ceux relatifs au soutien des projets industriels de relocalisation destinés à sécuriser les approvisionnements critiques dans certains secteurs stratégiques et à redynamiser le tissu industriel et économique dans les territoires (906 M€) et au soutien à l'investissement des PME, TPE et ETI industrielles dans les technologies innovantes de l'industrie du futur (789 M€).

Retrouvez les comptes de l'État sur : <https://www.budget.gouv.fr/documentation/comptes-de-letat>